

LES EHPAD ONT BESOIN DE NOUS !

Les infirmiers libéraux appelés en renfort
dérogation jusqu'au 31 décembre 2020

> 2 OPTIONS S'OFFRENT À VOUS



> La valorisation au forfait

- ✓ un **contrat** est conclu avec l'EHPAD
- ✓ **220€** pour une demi-journée (dans la limite de 3 patients par "tournée")
- ✓ **non cumulable** avec la facturation à l'acte
- ✓ **1 majoration de déplacement applicable pour 3 patients*** de l'EHPAD suivis sur la demi-journée

*pas de majoration au-delà



> La facturation à l'acte

- ✓ **facturation directe** auprès de l'Assurance Maladie
- ✓ **mêmes conditions que pour un patient en ville** (cotations, majorations, frais de déplacement)
- ✓ **NOUVEAU : dérogation pour facturer** pour chaque séance de soin "**une majoration**" ou un "**complément de cotation**" correspondant au montant de la majoration "**dimanche et jours fériés**"

ESMS POUR PERSONNES HANDICAPÉES

- > Les mesures dérogatoires de prise en charge par l'assurance maladie des soins complémentaires sans demande d'accord préalable en sus du budget des structures courent depuis le **12 mars 2020**.

SSIAD, SPASAD ET ES-SLD

- > Les mesures dérogatoires de prise en charge par l'Assurance maladie des soins infirmiers en sus des budgets des structures ont pris fin le **10 juin 2020**.



Signalez-vous sur inzee.care

pour recevoir des demandes ou mettez à jour votre profil !